



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
5 juillet 2020
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2020

31 août-4 septembre 2020, New York

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour la Bosnie-
Herzégovine (2021-2025)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	2
II. Priorités du programme et partenariats	5
III. Administration du programme et gestion des risques	8
IV. Suivi et évaluation	9
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocations des ressources pour la Bosnie-Herzégovine (2021-2025) . .	10



I. Rôle du PNUD au regard du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. La Bosnie-Herzégovine est un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, situé dans le sud-est de l'Europe, et compte une population de quelque 3,5 millions d'habitants¹. Son adhésion à l'Union européenne est une priorité absolue. Plus de 20 ans après la signature de l'Accord de paix de Dayton, cette adhésion est entravée par le manque de progrès des réformes et de fréquentes impasses institutionnelles et politiques qui nuisent à l'efficacité du secteur public et affaiblissent la confiance des citoyens dans le Gouvernement. La Bosnie-Herzégovine reste un État fragile². Dans l'avis sur la demande d'adhésion du pays à l'Union européenne³, il est indiqué que le pays doit accélérer considérablement le processus d'alignement sur l'acquis communautaire et appliquer la législation correspondante. En dehors d'un large consensus au sujet de l'adhésion à l'Union⁴, il a été difficile de dégager d'autres ambitions communes pour le pays. Toutefois, avec le soutien de l'ONU, les autorités à tous les niveaux collaborent à la conception du cadre de réalisation des objectifs de développement durable en Bosnie-Herzégovine⁵, qui offre une occasion singulière de mettre en place un programme commun de développement durable.

2. Les tendances du développement humain et du développement économique font ressortir des faiblesses. En 2018, l'indice de développement humain était de 0,769, ce qui place la Bosnie-Herzégovine dans la catégorie des pays au développement humain élevé. L'un des éléments les plus importants à retenir est que la population décroît et vieillit. L'émigration est un problème à résoudre de toute urgence, entraînant la perte de jeunes et de travailleurs qualifiés dont dépendra le développement durable futur : 2 millions de citoyens de Bosnie-et-Herzégovine travaillent ou résident actuellement à l'étranger⁶, soit la proportion la plus élevée dans les Balkans occidentaux⁷, et les projections indiquent que la population pourrait tomber en dessous de 2,3 millions d'ici 2100⁸. Le taux de chômage est élevé (15,7 %⁹), en particulier chez les jeunes (47,3 %), les femmes, les personnes handicapées et les Roms. Une grande partie de la population, en particulier les personnes âgées et les personnes souffrant d'exclusion sociale, a tout juste de quoi subsister et l'on estime que 18,9 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté¹⁰. La source d'exclusion la plus évidente est l'appartenance à un groupe ethnique différent de la majorité, suivie par le handicap et l'identité sexuelle. Les chômeurs, les personnes sans instruction et les personnes âgées sont les plus

¹ Recensement de la population de la Bosnie-Herzégovine mené en 2013 ; les résultats finaux n'ont pas été officiellement publiés en raison d'un litige entre les deux entités.

² *Fragile States Index, Annual Report 2019*. Disponible à l'adresse suivante (en anglais uniquement) : <http://fragilestatesindex.org/wp-content/uploads/2019/03/9511904-fragilestatesindex.pdf>.

³ *Analytical Report accompanying the Commission Opinion on Bosnia and Herzegovina's application for membership of the European Union*, mai 2019 (en anglais uniquement).

⁴ L'Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne et la candidature à l'Union ont été convenus en 2016.

⁵ Avec le concours de la Suède.

⁶ Étude des profils migratoires établie par le Ministère de la sécurité de Bosnie-Herzégovine, 2018.

⁷ *Trends in International Migrant Stock: The 2017 Revision*, Nations Unies, 2017.

⁸ Ibid., voir les projections démographiques du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies au regard de l'exécution du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable en Bosnie-Herzégovine.

⁹ Enquête sur la main-d'œuvre menée par le Bureau de statistique de Bosnie-Herzégovine, 2019.

¹⁰ *Rapport sur le développement humain : Au-delà des revenus, des moyennes et du temps présent : les inégalités de développement humain au XXI^e siècle*, PNUD, 2019.

fortement touchés, tandis que les Roms représentent le plus petit groupe d'exclus, bien qu'historiquement ils aient de loin connu le plus haut degré d'exclusion¹¹.

3. Entre 2016 et 2019, la croissance économique annuelle a oscillé entre 3,1 % et 3,5 %¹² ; en 2020, elle devrait tomber à -1,9 % en raison de la crise déclenchée par la COVID-19¹³. Pour être plus forte et plus compétitive, l'économie a besoin de meilleures infrastructures, de politiques plus adaptées et d'investissements aux fins de la croissance du secteur privé. Elle affiche un niveau élevé d'intensité de carbone et d'intensité énergétique. En effet, les émissions de dioxyde de carbone atteignent actuellement à 25 539 mégatonnes de CO₂, le secteur de l'énergie, l'agriculture, les processus industriels et les déchets étant les principales sources des émissions.

4. La forte inefficacité énergétique contribue à la pollution atmosphérique du pays, qui est la plus élevée en Europe¹⁴, ce qui entraîne l'un des taux moyens de mortalité par pollution atmosphérique les plus importants au monde. Les villes ne parviennent pas à faire face aux difficultés liées aux changements climatiques, à l'augmentation de la demande de services publics et à la réduction des budgets publics, ce qui nuit à la qualité de vie de près de 50 % de la population.

5. Les risques naturels et les risques d'origine humaine sont une autre source de vulnérabilité, les pauvres, les femmes, les personnes handicapées, les personnes âgées, les minorités et les agriculteurs étant les plus exposés. Les mines terrestres contaminent encore 2,1 % du territoire¹⁵ et menacent plus de 500 000 personnes, tandis que le pays dispose de 5 000 tonnes d'excédents de munitions. La pandémie de COVID-19 a confirmé qu'il fallait renforcer la capacité de la Bosnie-Herzégovine de faire face aux risques et aux crises.

6. Tenant compte des priorités du pays, le nouveau plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la Bosnie-Herzégovine (2021-2025) est un cadre unique et cohérent prévoyant la fourniture de conseils sur les politiques à adopter, des activités de sensibilisation, le renforcement de la coordination et l'obtention de résultats par le système des Nations Unies en collaboration avec les autorités et les partenaires socioéconomiques. Ces résultats viendront appuyer l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 aux fins d'une croissance et d'une prospérité durables qui profitent à tous et seront accompagnés d'un redoublement des efforts visant à donner aux jeunes des raisons de rester et à créer un avenir meilleur pour la Bosnie-Herzégovine.

7. Les capacités dont le PNUD dispose pour exécuter les programmes et mobiliser des partenariats soutiennent et complètent le système des Nations Unies, le rendant plus cohérent et plus efficace. Le Programme tirera parti de la plateforme établie à l'appui des efforts des autorités nationales et de l'ONU pour mettre en œuvre le Programme 2030 au niveau national et adapter les objectifs de développement durable aux contextes locaux au moyen de systèmes de planification et de financement publics et d'interventions intégrées des Nations Unies par zone. Aux fins du financement et de l'accélération de la réalisation du Programme 2030, il apportera des solutions innovantes et coordonnera de vastes partenariats, notamment avec le secteur privé et les institutions financières internationales. Collaborant déjà avec plus de 80 % des

¹¹ Enquête régionale menée sur les Roms par le PNUD, 2017.

¹² Rapport de pays sur la Bosnie-Herzégovine établi par le Banque mondiale, 2019.

¹³ En 2020, la croissance devrait s'établir à -1,9 %, soit une modification importante par rapport à la projection de 3,4 % pour 2020 calculée avant la pandémie de COVID-19. Banque mondiale, avril 2020.

¹⁴ *2019 World Air Quality Report*. Disponible à l'adresse suivante (en anglais uniquement) : www.iqair.com.

¹⁵ Centre de lutte antimines de Bosnie-Herzégovine (http://www.bhmac.org/?page_id=747&lang=en).

administrations locales du pays et les autorités à tous les niveaux (villages, municipalités/villes, cantons, État), il assurera la « liaison verticale » afin que les politiques et programmes permettent d'obtenir de meilleurs résultats. L'évaluation indépendante du programme de pays montre que le PNUD a facilité la coopération entre les entités gouvernementales dans le pays, ce qui, au vu du système de gouvernance très fragmenté et politisé de la Bosnie-Herzégovine, représente une contribution importante. Il est rappelé dans l'évaluation que le PNUD dispose d'atouts convaincants aux yeux de ses partenaires et que les entités gouvernementales ont montré leur volonté de cofinancer l'action du Programme, versant souvent des montants importants. Enfin, le PNUD jouit d'une expérience solide s'agissant de collaborer avec d'autres organismes des Nations Unies dans le cadre de projets et de programmes communs, exploitant et intégrant le soutien au développement multisectoriel dans des domaines tels que l'inclusion sociale, la réduction des risques de catastrophe et l'avancement économique et politique des femmes.

8. Les travaux que le PNUD a réalisés lors de la période couverte par le précédent programme de pays (2016-2020) ont entraîné à l'échelle du pays des changements positifs dans les domaines de la gouvernance, du relèvement après les inondations, de la croissance économique et de l'emploi ainsi que de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets. En offrant une aide au relèvement efficace et axée sur l'être humain et en mobilisant 74 millions de dollars auprès des donateurs et des gouvernements, le Programme a contribué à remettre le pays sur la voie du développement à la suite des inondations qui ont dévasté le pays en 2014¹⁶. La contribution importante que le PNUD a apportée au système national de planification stratégique et de gestion devrait servir de base aux politiques d'adaptation du Programme 2030 aux contextes locaux, ce qui renforcerait la convergence des programmes au niveau local. Le Programme a grandement contribué à généraliser l'efficacité énergétique dans le secteur public et est bien placé pour faciliter l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation des effets de ces changements. Dans l'évaluation des réalisations, il est recommandé de poursuivre le développement du secteur de l'environnement et de l'énergie, y compris de maintenir la position forte du PNUD dans les domaines du changement climatique, de l'énergie et de la gestion de l'eau, tout en tirant parti des nouvelles possibilités en matière de gestion des déchets, de la biodiversité et des produits chimiques. S'appuyant sur la réflexion collective à laquelle il s'est livré en interne, le PNUD a conclu que la transformation numérique, la transformation de la société et la transformation de la gouvernance étaient des accélérateurs de développement¹⁷.

9. Le PNUD contribuera à trois des cinq résultats du plan-cadre de coopération pour la période 2021-2025 : une croissance durable et inclusive, une gouvernance axée sur l'être humain et la cohésion sociale. Dans les deux premiers domaines, il est bien placé pour diriger les efforts des Nations Unies visant à transformer l'économie, tout en tirant parti de son solide portefeuille de projets en matière d'environnement et de changement climatique et en garantissant une croissance durable.

10. Lors de l'élaboration du plan-cadre de coopération et du descriptif de programme de pays, le PNUD a consulté les autorités, les partenaires socioéconomiques et la communauté internationale. Les autorités nationales ont confirmé la pertinence des priorités fixées et du champ d'application des travaux et se sont engagées à collaborer en vue de concourir aux résultats en matière de développement durable.

¹⁶ Analyse du retour d'expérience effectuée en 2016 à la suite de l'intervention du PNUD face aux inondations en Bosnie-Herzégovine en 2014.

¹⁷ Rapport de renseignement établi par le PNUD en 2019 pour mieux comprendre la situation en Bosnie-Herzégovine.

II. Priorités du programme et partenariats

11. Le programme vise à susciter un ensemble de changements interconnectés qui renforceront les conditions institutionnelles et locales favorables à une croissance durable et inclusive, tout en faisant en sorte que les bénéfices soient plus largement et plus équitablement partagés.

12. Il est peu probable que le Programme 2030 soit réalisé à temps en l'absence d'un changement et d'une innovation rapides et généralisés. En améliorant ses systèmes de données et en pratiquant l'apprentissage permanent, le PNUD se prépare à montrer l'exemple s'agissant de renforcer ces capacités et d'offrir un appui qui peut faire progresser rapidement le développement, et ce en s'appuyant sur son expérience et sa forte présence sur le terrain, qui sous-tendent sa mission de coordination. Le laboratoire d'accélération du PNUD est un excellent outil au service des travaux de développement innovants menés par l'ensemble du système des Nations Unies dans le pays.

13. Bien que le pays n'ait pas encore adopté de stratégie de développement à l'échelle nationale, les priorités stratégiques sont énoncées dans les documents suivants : a) le projet de cadre de réalisation des objectifs de développement durable en Bosnie-Herzégovine ; b) les réformes socioéconomiques faisant suite à l'avis et au rapport analytique établis par l'Union européenne en 2019. Le programme de pays tiendra compte de façon équilibrée du Programme 2030, de la volonté d'adhérer à l'Union européenne et des priorités du Pacte vert et aura pour objet de promouvoir un développement tourné vers l'avenir et économe en ressources.

14. Conformément aux voies définies dans le plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021 et aux priorités nationales, le programme de pays visera les domaines de la croissance durable, de la gouvernance axée sur l'être humain et de la cohésion sociale. Ces efforts contribuent à la progression du pays sur la voie de l'adhésion à l'Union européenne et à l'amélioration des services fournis aux citoyens grâce à une gouvernance plus efficace et plus participative. Des populations où aucun individu n'est exclu, qui tiennent compte des questions de genre et jouissent de la liberté de pensée contribuent à une société où les gens se sentent en sécurité. La croissance est plus durable et plus inclusive, portée par des politiques qui permettent de passer à une économie circulaire et favorisent les compétences et les emplois de l'avenir, tout en préservant les écosystèmes et la biodiversité. Le pays renforce sa résilience face aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles ou causées par l'être humain et la reprise après la pandémie de COVID-19 repose sur des solutions vertes et intelligentes et renforce les communautés et les institutions. Des améliorations à grande échelle dans ces domaines créeront les conditions propices à une meilleure qualité de vie et contribueront à réduire l'émigration.

15. Afin de favoriser une croissance durable et inclusive, le PNUD mettra à profit et intégrera les secteurs de l'environnement et du développement économique pour parvenir à une économie à faible intensité de carbone, encourager la protection de l'environnement et améliorer la résilience. Le programme de pays contribuera à un développement économique à faible émission de carbone axé sur les secteurs productifs et les industries à croissance rapide, notamment en tirant parti des capitaux issus de la diaspora. En coopération avec les autorités nationales, les partenaires de développement, les organismes des Nations Unies et le secteur privé, le PNUD soutiendra la reprise économique après la crise causée par la pandémie de COVID-19, y compris en introduisant des programmes d'assistance aux petites entreprises en matière d'affaires électroniques, de commerce électronique et d'économie numérique, et il assurera la transition vers des cycles de production circulaires à faible émission de carbone. Pour apporter une réponse adéquate face aux réalités complexes

concernant le climat, l'environnement et une économie à faible intensité de carbone ainsi qu'aux interactions entre ces domaines, il encouragera la collaboration entre le secteur privé, les autorités, les universités et les pôles technologiques au moyen de solutions et de laboratoires stratégiques pilotes qui fassent preuve d'innovation. Afin de favoriser le travail décent et de contribuer à ce que les gens restent dans le pays, il s'associera au Gouvernement norvégien, à l'Union européenne et au Gouvernement italien de manière à promouvoir l'entrepreneuriat et des compétences adaptées XXI^e siècle et à combler les lacunes en matière de savoir-faire qui empêchent certains groupes, en particulier les jeunes, les femmes et les personnes handicapées, d'entrer sur le marché du travail. Il facilitera la participation du secteur privé et des institutions financières internationales à la mise en place du cadre de réalisation des objectifs de développement durable, notamment en introduisant des modèles d'activité durables et en aidant à surmonter les crises naturelles et celles provoquées par l'être humain. Pour alléger la pression sur l'environnement et garantir la résilience de l'économie, il soutiendra des mesures en faveur de l'économie circulaire et numérique, stimulée par des politiques adéquates. Il fixera des objectifs plus ambitieux dans le cadre d'une politique climatique tenant compte des questions de genre et élargira le portefeuille de projets dans les domaines de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets en axant la croissance sur l'énergie, la gestion de l'eau, la gestion des risques de catastrophe et la qualité de l'air. L'élargissement des partenariats avec le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds vert pour le climat et d'autres fonds verticaux sera essentiel pour obtenir des résultats. Le PNUD contribuera à l'application de solutions fondées sur la nature, indispensables pour relever les multiples défis du développement, qu'il s'agisse des crises climatiques, des inégalités ou de la pauvreté. Le laboratoire d'accélération renforcera ces efforts en menant des expériences novatrices. Cette priorité découle de la première réalisation du plan-cadre de coopération pour la Bosnie-et-Herzégovine et contribue aux objectifs de développement durable n^{os} 1, 2, 5, 7 à 10, 12, 13 et 15.

16. En matière de gouvernance axée sur l'être humain, le PNUD apportera une valeur ajoutée aux efforts faits par le système des Nations Unies pour aider les autorités à intégrer le cadre de réalisation des objectifs de développement durable dans les documents nationaux de planification stratégique et à appliquer par la suite les dispositions prévues dans ces documents. Il soutiendra le système de planification stratégique harmonisé à l'échelle du pays et veillera au bon alignement sur le budget. En partenariat avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), il aidera les autorités nationales à aligner le système des finances publiques sur les objectifs de développement durable et à créer les conditions permettant de mobiliser des financements du secteur privé au service du développement durable. Il poursuivra la collaboration avec ses partenaires à tous les niveaux dans le cadre de projets novateurs de gouvernance locale axés sur la prestation de services de qualité et inclusifs, la gestion efficace des finances publiques, la bonne gouvernance des services publics ainsi que les villes de demain et le développement urbain durable. Il coopérera avec les autorités au niveau des entités et de l'État sur des initiatives portant sur les nouvelles capacités, la transformation numérique et la gouvernance électronique, ce qui devrait avoir un effet démocratisant, renforçant le contrat social et améliorant les résultats obtenus par les services publics. Bien qu'elle crée des difficultés pour ces derniers, la pandémie de COVID-19 est une occasion stratégique de passer à une administration et à des services en ligne qui permettent un service public plus efficace, accessible et ininterrompu, ainsi qu'une meilleure gestion interinstitutionnelle des crises. Le PNUD continuera à soutenir les institutions garantes de la sécurité afin de renforcer

la coopération dans un système harmonisé, en particulier les structures frontalières et policières, et d'améliorer l'efficacité et la transparence des institutions chargées de l'application de la loi grâce à la numérisation des systèmes et des services. S'appuyant sur sa solide expérience, il renforcera la résilience du Gouvernement face aux chocs et aux crises, notamment la pandémie de COVID-19. Cette priorité découle de la réalisation 4 du plan-cadre de coopération et contribue aux objectifs de développement durable n^{os} 5, 6, 9 à 11, 13, 15 et 16.

17. La cohésion sociale figurera également parmi les principales priorités et jouera un rôle de catalyseur pour le reste du programme. En partenariat avec l'UNICEF, ONU-Femmes, l'Union européenne et les institutions à tous les niveaux de gouvernance, le PNUD continuera à favoriser la participation et l'ouverture des communautés et de la société civile pour que le dialogue soit constamment entretenu entre les citoyens, y compris ceux qui sont marginalisés, et entre les citoyens et les administrations. Il donnera aux femmes les moyens de revendiquer leur place dans la vie publique et la prise de décision. L'innovation sociale et les technologies modernes seront exploitées pour renforcer la solidarité entre les personnes. Pour faire face au risque latent de conflit et combler les fractures sociales, le PNUD soutiendra le renforcement de la confiance et de l'esprit critique, en particulier chez les jeunes, et cherchera à mobiliser les collectivités pour contribuer à atténuer les effets de la crise liée à la COVID-19. En collaboration avec les organismes des Nations Unies et les partenaires internationaux, il intensifiera les initiatives nationales et régionales de consolidation de la paix existantes, favorisant ainsi une paix durable. Il explorera des stratégies susceptibles de faire changer les comportements et les mentalités de la société et les intégrera dans l'ensemble du programme pour en tirer le meilleur parti. Cette priorité découle directement de la réalisation 5 du plan-cadre de coopération et contribue aux objectifs de développement durable n^{os} 5, 10 et 16.

18. Le programme de pays garantira des effets de synergie dans les trois domaines : croissance durable, cohésion sociale et bonne gouvernance. Une croissance économique accélérée, durable et à faible intensité de carbone et une prospérité partagée dépendent de la gestion durable des considérables richesses naturelles du pays et de l'adéquation et de l'intégration des leviers de gouvernance. L'inclusion sociale est essentielle à la croissance durable et à la bonne gouvernance car elle repose sur des citoyens actifs et des communautés dotées des moyens nécessaires. Un développement résilient ne sera possible que si les systèmes de gouvernance et les solutions de croissance peuvent résister face aux risques et aux crises d'origine humaine et naturelle. Chaque domaine prioritaire est conçu pour renforcer le reste du programme de pays en vue d'améliorer la qualité de vie et d'offrir de nouvelles possibilités, ce qui motive les gens à rester dans le pays.

19. La diversité des partenariats sera un élément essentiel à l'exécution du programme de pays. Le PNUD élargira sa collaboration avec les parlements et les administrations à tous les niveaux et cherchera à étendre le réseau d'organisations de la société civile, de groupes dirigés par des jeunes, de médias, de centres d'innovation, de parcs technologiques, d'organisations de recherche-développement, d'universités, d'entreprises énergétiques et de bien d'autres encore afin de tirer le meilleur parti de la mise en œuvre du programme. Il diversifiera la coopération régionale dans les domaines de l'environnement, de la réduction des risques de catastrophe, de la gestion de l'eau, du développement économique, du tourisme, de l'innovation et du dynamisme de la société civile. Le secteur privé comptera parmi les principaux partenaires et jouera un rôle important dans l'avènement d'une croissance durable et inclusive. Le PNUD s'associera aux institutions financières internationales pour mobiliser le financement du développement en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable. Les principaux partenaires du système des Nations Unies sont le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation

des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'OIT, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'UNICEF, ONU-Femmes, l'UNESCO, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et l'OMS. Les partenaires stratégiques sont l'Union européenne, les Gouvernements de Suède, de Suisse, de Norvège et du Royaume-Uni, la Force de maintien de la paix de l'Union européenne (EUFOR), l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ), l'Agence italienne de coopération pour le développement, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et la Banque mondiale. Une communication stratégique viendra amplifier les effets des partenariats de développement et des mesures prises.

III. Administration du programme et gestion des risques

20. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme.

21. Le programme de pays sera exécuté sur le plan national, tel que défini dans le plan-cadre de coopération pour la période 2021-2025. Dans le contexte de ce dernier, un comité directeur, coprésidé par la Coordinatrice résidente et comprenant un(e) représentant(e) des autorités chargé de la coordination, veillera à ce que le PNUD apporte son appui conformément aux priorités définies.

22. Les modalités de réalisation seront convenues avec les autorités du pays, en fonction des besoins et des circonstances des projets. Les projets soutenus par des fonds verticaux, ainsi que ceux qui ont été approuvés auparavant, seront exécutés selon un mélange de modalités de réalisation nationale et directe, le bureau de pays disposant de tous les moyens nécessaires à cet égard. Le bureau apporte son appui aux deux modalités afin d'atténuer les risques, compte tenu de la complexité et de la spécificité de la structure de gouvernance du pays. Lorsqu'il recourra à la modalité de réalisation nationale ou mobilisera les parties responsables aux fins de la réalisation, le PNUD agira conformément à la politique harmonisée concernant les transferts de fonds pour évaluer l'aptitude des partenaires de réalisation potentiels à gérer les ressources, doter ces partenaires des capacités requises dans un large éventail de domaines liés aux projets, aux finances et aux achats et contrôler la qualité des travaux.

23. Les autorités de la Bosnie-Herzégovine et le PNUD ont convenu que la fourniture éventuelle de services de soutien par le Programme (pour la réalisation nationale) ne nécessiterait pas une lettre d'accord distincte.

24. Les principaux risques extérieurs menaçant l'exécution du programme sont liés aux blocages politiques, qui continueront probablement d'entraver les réformes et le développement global. Le pays pourrait connaître un manque important de talents et de main-d'œuvre, du fait de l'émigration et du faible taux de natalité. Des tendances économiques et commerciales défavorables, y compris la crainte d'une récession mondiale, peuvent avoir un effet négatif sur le compte courant et la balance commerciale. Les risques de catastrophes naturelles, d'épidémies, y compris de nouvelles vagues de la pandémie de COVID-19, mettent à mal l'état de préparation des autorités et de la société.

IV. Suivi et évaluation

25. Le PNUD a mis au point le cadre de résultats du programme de pays pour la période 2021-2025, qui définit les réalisations, les indicateurs, les niveaux de référence, les niveaux cibles et autres éléments pertinents, conformément à son plan stratégique (2018-2021) et au plan-cadre de coopération (2021-2025).

26. Le cadre de suivi permettra d'évaluer les contributions du PNUD au développement durable du pays. Un plan pluriannuel sera élaboré pour guider les travaux du PNUD sur la base de recherches et d'analyses de données visant à tester certaines hypothèses de la théorie du changement du programme de pays ou des possibilités stratégiques relatives au programme.

27. Le programme visera à renforcer les outils novateurs qui servent à gérer la collecte et l'analyse des données concernant les réalisations et les produits figurant dans le présent descriptif. Les outils de suivi existants seront modernisés pour permettre un suivi mesurable des résultats au moyen de données et d'enseignements issus des projets afin de faciliter l'apprentissage institutionnel continu.

28. Les évaluations seront menées conformément au plan d'évaluation, y compris les évaluations des projets, du programme et des réalisations, les évaluations conjointes de programmes des Nations Unies ou d'autres évaluations au niveau de l'Organisation. Le plan d'évaluation pour la période 2021-2025 prévoit 10 évaluations obligatoires de projets, convenues et chiffrées avec les donateurs et incluses dans les descriptifs de projet approuvés. Un examen interne du programme de pays sera réalisé à mi-parcours. Le PNUD se joindra à d'autres organismes des Nations Unies pour mener l'évaluation finale du plan-cadre de coopération.

29. Au moins 5 % du budget consacré au programme de pays seront affectés aux plans de suivi et d'évaluation afin de garantir l'efficacité des activités y relatives.

30. Des mesures de gestion des connaissances seront mises en place pour poursuivre l'analyse des recommandations issues des évaluations et des enseignements tirés des activités de suivi au sein du programme ou du projet et au-delà.

31. Des évaluations de la qualité de la programmation seront effectuées en tenant compte des normes de qualité du PNUD pour tous les projets, et ce tout au long de leur cycle de vie.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocations des ressources pour la Bosnie-Herzégovine (2021-2025)

Priorité ou objectif du pays :
Cadre de réalisation des objectifs de développement durable en Bosnie-et-Herzégovine : croissance intelligente
Réformes socioéconomiques communes en Bosnie-Herzégovine (2019-2022) : 1. Croissance économique durable et accélérée, compétitivité accrue de l'économie et amélioration de l'environnement des affaires
Réalisation 1 énoncée dans le plan-cadre de coopération (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD : D'ici 2025, les populations bénéficient d'une croissance résiliente, inclusive et durable grâce à la convergence du développement économique et de la bonne gestion de l'environnement et des ressources culturelles
Réalisations correspondantes du plan stratégique : 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions ; 2. Accélérer les transformations structurelles propices au développement durable

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
<p>Indicateur 1.a) Nombre de mesures de relance stratégiques, financières ou autres approuvées en vue de promouvoir une économie durable et verte ainsi qu'une croissance et un mode de vie à faible intensité de carbone</p> <p><i>Niveau de référence (2019) : 17</i> <i>Niveau cible (2025) : 25</i></p> <p>Indicateur 1.e) Nombre de personnes qui ont de nouveaux emplois et de meilleurs moyens de subsistance grâce à l'appui apporté par l'ONU</p> <p><i>Niveau de référence (2019) :</i> – 28 057 personnes (dont 8 690 femmes)</p> <p>– Nombre de personnes dont l'emploi est protégé contre la crise due à la COVID-19 : s.o.</p> <p><i>Niveau cible (2025) :</i> – 31 000 personnes (dont 9 200 femmes)</p>	<p>Rapports officiels des autorités (fréquence annuelle), rapports de l'ONU et du PNUD sur le programme (fréquence annuelle)</p> <p>Outil d'évaluation de la biodiversité du PNUE (fréquence annuelle), rapports de situation de l'Union européenne (fréquence annuelle), rapports sur la mise en œuvre du cadre de réalisation des objectifs de développement durable en Bosnie-Herzégovine (fréquence annuelle)</p> <p>Contributions déterminées au niveau national et plan national pour l'énergie et le climat et rapports sur leur mise en œuvre (fréquence annuelle)</p>	<p>Produit 1.1. Les autorités et les populations locales disposent des moyens et des outils nécessaires pour assurer la gestion durable et la protection des ressources naturelles</p> <p>Indicateur 1.1.a) Mesure dans laquelle la biodiversité est intégrée dans les stratégies et les secteurs économiques (par exemple, l'agriculture et le tourisme) (le système de notation est le suivant : 4 équivaut à une prise en compte totale, 3 à une prise en compte partielle, 2 à une prise en compte inadéquate et 1 à l'absence de prise en compte)</p> <p><i>Niveau de référence (2019) : 2</i> <i>Niveau cible (2025) : 3</i></p> <p><i>Sources :</i> rapports nationaux (fréquence annuelle), documentation officielle de l'Union européenne relative aux progrès réalisés dans les secteurs pertinents (fréquence annuelle), activités de suivi du programme du PNUD (fréquence semestrielle)</p> <p>Indicateur 1.1.b) Nombre de sites contaminés par des polluants organiques persistants pour lesquels des plans de gestion de l'environnement ont été élaborés et approuvés</p> <p><i>Niveau de référence (2019) : 0</i> <i>Niveau cible (2025) : 3</i></p> <p><i>Sources :</i> rapports nationaux (fréquence annuelle), activités de suivi du programme du PNUD (fréquence annuelle)</p>	<p>Ministères concernés, administrations locales, collectivités, organisations de la société civile, diaspora, UNICEF, OIT, ONU-Femmes, PNUE, FAO, Union européenne, institutions financières internationales, Gouvernements suédois et norvégien, GIZ, Agence italienne de coopération pour le développement, secteur privé, USAID, parcs naturels nationaux, pôles d'innovation, universités</p>	<p>Ressources ordinaires : 1 055 000</p> <p>Autres ressources : 92 284 929</p>

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données et fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
<p>– Nombre de personnes dont l’emploi est protégé contre la crise due à la COVID-19 : 400 (dont 150 femmes)</p> <p>Indicateur 1.f) Évolution des performances du secteur de l’agriculture et du développement rural :</p> <p>a) Nombre de cadres/stratégies adoptés dans les domaines de l’agriculture et du développement rural</p> <p>b) Nombre de chaînes de valeur renforcées</p> <p>c) Augmentation des recettes des exploitants ciblés dans l’industrie agroalimentaire, en pourcentage</p> <p><i>Niveau de référence</i> (2019) :</p> <p>a) Cadres/stratégies : 4</p> <p>b) Chaînes de valeur : 8</p> <p>c) Augmentation des recettes : 0 %</p> <p><i>Niveau cible</i> (2025) :</p> <p>a) Cadres/stratégies : 9</p> <p>b) Chaînes de valeur : 12</p> <p>c) Augmentation des recettes : 20 %</p> <p>Indicateur 1.g) (indicateur 15.1.2 relatif aux objectifs de développement durable) Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui se trouvent dans des aires protégées (par type d’écosystème) (a) eaux douces ; b) milieu terrestre)</p>	<p>Données de l’Observatoire mondial de la santé de l’OMS sur l’exposition à la pollution de l’air ambiant</p> <p>Stratégies et rapports officiels des administrations locales, rapports de l’ONU sur le programme</p> <p>Rapports du Bureau de statistique de Bosnie-Herzégovine (fréquence annuelle)</p> <p>Bureau de statistique de Bosnie-Herzégovine (fréquence trimestrielle)</p>	<p>Produit 1.2. Les administrations à tous les niveaux, en particulier les administrations infranationales, appliquent des mesures d’adaptation aux changements climatiques et d’atténuation des effets de ces changements aux fins d’un développement résilient et durable</p> <p>Indicateur 1.2.a) Degré de modification de la consommation d’énergie dans les bâtiments du secteur public</p> <p><i>Niveau de référence</i> (2019) : 205 kWh/m²</p> <p><i>Niveau cible</i> (2025) : 180 kWh/m² ¹⁸</p> <p><i>Sources</i> : système d’information sur la gestion de l’énergie (fréquence trimestrielle), activités de suivi du programme du PNUD (fréquence annuelle)</p> <p>Indicateur 1.2.b) Nombre de femmes qui bénéficient d’activités d’adaptation aux changements climatiques ou d’atténuation des effets de ces changements</p> <p><i>Niveau de référence</i> (2019) : 41 202</p> <p><i>Niveau cible</i> (2025) : 60 000</p> <p><i>Source</i> : rapports de programme du PNUD (fréquence trimestrielle)</p> <p>Indicateur 1.2.c) Mesure dans laquelle la collecte de données sur les gaz à effet de serre est systématisée et institutionnalisée et contribue à l’élaboration des politiques (le système de notation est le suivant : 4 signifie complètement, 3 partiellement, 2 de manière inadéquate et 1 pas du tout)</p> <p><i>Niveau de référence</i> (2019) : 1</p> <p><i>Niveau cible</i> (2025) : 3</p> <p><i>Source</i> : rapports de programme du PNUD (fréquence trimestrielle)</p> <p>Produit 1.3. Les principes de la croissance intelligente accélèrent l’avènement d’un développement économique durable, résilient et inclusif, contribuent au travail décent et permettent de mobiliser des financements issus du secteur privé au service du développement</p> <p>Indicateur 1.3.a) Nombre d’entreprises qui renforcent leur compétitivité ou appliquent des principes de croissance durable et de résilience à leurs activités commerciales grâce au soutien du PNUD</p>		

¹⁸ Le niveau de référence a été calculé sur la base de la typologie des bâtiments publics en Bosnie-Herzégovine.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données et fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
<p>Niveau de référence (2019) : a) 6 % ; b) 0 %</p> <p>Niveau cible (2025) : a) 10 % ; b) 42 %</p>		<p>Niveau de référence (2019) : 638</p> <p>Niveau cible (2025) : 1 140</p> <p>Source : activités de suivi du programme (fréquence trimestrielle)</p>		
<p>Indicateur 1.h) Émissions annuelles totales de dioxyde de carbone (en millions de tonnes)</p> <p>Niveau de référence (2019) : 25 539</p> <p>Niveau cible (2025) : 23 000</p>		<p>Indicateur 1.3.b) Augmentation annuelle du volume des investissements mobilisés auprès du secteur privé au service du développement grâce aux travaux du PNUD, en pourcentage</p> <p>Niveau de référence (2019) : 1,21 %</p> <p>Niveau cible (2025) : 3 %</p>		
<p>Indicateur 1.i) (indicateur 11.6.2 relatif aux objectifs de développement durable) Pollution de l'air : niveaux moyens annuels de particules fines (exposition moyenne annuelle aux PM_{2,5}, en microgrammes par mètre cube)</p> <p>Niveau de référence (2019) : 29,6 µg/m³</p> <p>Niveau cible (2025) : 21 µg/m³</p>		<p>Sources : système d'analyse décisionnelle TRON, activités de suivi du programme du PNUD (fréquence annuelle)</p> <p>Indicateur 1.3.c) Nombre de solutions innovantes et modulables conçues et appliquées aux fins de l'économie circulaire et verte</p> <p>Niveau de référence (2019) : 1</p> <p>Niveau cible (2025) : 10</p>		
<p>Indicateur 1.j) (indicateurs 11.b.1 et 12.8.1 relatifs aux objectifs de développement durable) Proportion d'administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) (a) pourcentage ; b) mesure dans laquelle les plans d'action tiennent compte de l'équité de genre et des données ventilées par sexe, le système de notation étant le suivant : 4 équivaut à une prise en compte totale, 3 à une prise en compte partielle, 2 à une prise en compte inadéquate et 1 à l'absence de prise en compte)</p>		<p>Indicateur 1.3.d) Nombre d'entreprises que le PNUD a aidées à atténuer les conséquences de la crise liée à la COVID-19 et à s'en relever, et nombre d'emplois préservés</p> <p>Niveau de référence (2019) : 0 entreprise et 0 emploi</p> <p>Niveau cible (2025) : 100 entreprises et 300 emplois</p> <p>Source : activités de suivi du programme du PNUD (fréquence trimestrielle)</p>		
<p>Niveau de référence (2019) : a) 40 % ; b) 2</p> <p>Niveau cible (2025) : a) 50 % ; b) 3</p>		<p>Produit 1.4. Les jeunes, en particulier parmi les femmes, les Roms et les personnes handicapées, acquièrent des compétences adaptées au XXI^e siècle qui leur permettront d'obtenir des emplois décents</p> <p>Indicateur 1.4.a) Nombre de jeunes (en particulier parmi les femmes) qui acquièrent des compétences adaptées au XXI^e siècle</p> <p>Niveau de référence (2019) : 589 (378 femmes et 211 hommes)</p> <p>Niveau cible (2025) : 952 (585 femmes et 367 hommes)</p> <p>Source : activités de suivi du programme du PNUD (fréquence trimestrielle)</p>		

Priorité ou objectif du pays :

Cadre de réalisation des objectifs de développement durable en Bosnie-et-Herzégovine : bonne gouvernance et bonne gestion du secteur public

Réformes socioéconomiques communes en Bosnie-Herzégovine (2019-2022) : I. Croissance économique durable et accélérée, compétitivité accrue de l'économie et amélioration de l'environnement des affaires

Réalisation 4 énoncée dans le plan-cadre de coopération (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD : D'ici 2025, les citoyens contribuent à des systèmes de gouvernance plus responsables et plus transparents qui fournissent des services publics de qualité et garantissent le respect de l'état de droit, et tirent parti de ces systèmes

Réalisations correspondantes du plan stratégique : 2. Accélérer les transformations structurelles propices au développement durable ; 3. Renforcer la résilience aux chocs et aux crises

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données et fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
<p>Indicateur 4.1. Pourcentage d'administrations locales et de cantons disposant de stratégies de développement et de plans de mise en œuvre centrés sur les objectifs de développement durable et tenant compte des questions de genre dans le cadre d'un système cohérent de planification et de gestion du développement</p>	<p>Rapports des structures de planification et de gestion du développement au niveau de l'État et des entités (fréquence annuelle)</p>	<p>Produit 2.1. La collaboration entre les autorités et les acteurs de la société est encouragée aux fins de la conception de cadres stratégiques et réglementaires fondés sur des données factuelles et tenant compte des questions de genre, qui permettent des réformes et des changements du système Indicateur 2.1.a) Nombre de cadres stratégiques et réglementaires élaborés ou révisés de façon collaborative, sur la base de données factuelles et en tenant compte des questions de genre</p>	<p>Parlements, ministères concernés, administrations locales, UNICEF, ONU-Femmes, FNUAP, Banque mondiale, Gouvernements de Suisse, de Suède et du Royaume-Uni, Union européenne, GIZ, ONU-Habitat, OTAN, EUFOR, OSCE, universités, institutions financières internationales, organisations de la société civile, médias</p>	<p>Ressources ordinaires : 615 000 Autres ressources : 54 039 976</p>
<p><i>Niveau de référence</i> (2019) : administrations locales : 0 % cantons : 0%</p>	<p>Rapports de suivi sur la mise en œuvre du cadre de réalisation des objectifs de développement durable en Bosnie-Herzégovine (fréquence annuelle), rapports de la Banque mondiale sur le secteur de l'eau (fréquence annuelle), rapports de l'ONU sur le programme</p>	<p><i>Niveau de référence</i> (2019) : 5 <i>Niveau cible</i> (2025) : 25 <i>Source</i> : cadres stratégiques et réglementaires adoptés (fréquence annuelle) Indicateur 2.1.b) Nombre de solutions et d'approches innovantes et modulables qui améliorent de manière évidente et durable la consultation publique et la participation des citoyens, y compris des personnes souffrant d'exclusion sociale, à la conception et à l'application des politiques</p>		
<p><i>Niveau cible</i> (2025) : administrations locales : 60% ; cantons : 80%</p>		<p><i>Niveau de référence</i> (2019) : 1 <i>Niveau cible</i> (2025) : 5 <i>Sources</i> : outils de consultation publique, solutions appliquées (fréquence annuelle)</p>		
<p>Indicateur 4.c) (indicateurs 6.1.1 et 6.2.1 relatifs aux objectifs de développement durable) Pourcentage de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base</p>		<p>Produit 2.2. Les administrations à tous les niveaux sont plus à même de gérer les politiques et les finances de façon efficace et transparente, y compris sur le plan numérique, ce qui permet d'accélérer le développement, d'améliorer l'application du principe de responsabilité et de mieux axer les services publics sur l'être humain</p>		
<p><i>Niveau de référence</i> (2019) : alimentation en eau : 75% ; installations sanitaires : 41 %</p>		<p>Indicateur 2.2.a) Pourcentage d'administrations locales qui satisfont aux critères de bonne gouvernance locale</p>		
<p><i>Niveau cible</i> (2025) : alimentation en eau : 85% ; installations sanitaires : 50 %</p>	<p>Rapport de Transparency International (fréquence</p>			
<p>Indicateur 4.d) (indicateur 16.6.2 relatif aux objectifs de développement durable) Pourcentage</p>				

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données et fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
<p>de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante</p> <p><i>Niveau de référence</i> (2019) : 38 %¹⁹</p> <p><i>Niveau cible</i> (2025) : 45 %</p> <p>Indicateur 4.i) Disponibilité d'évaluations socioéconomiques des effets de la COVID-19 sur les groupes vulnérables et des options de politiques et de financement aux fins de la relance</p> <p><i>Niveau de référence</i> (2019) : non</p> <p><i>Niveau cible</i> (2025) : oui</p>	<p>annuelle), rapports de la Banque mondiale et indice de gouvernance mondiale (fréquence annuelle), rapports de l'ONU sur le programme et enquêtes de satisfaction menées auprès des citoyens par l'Organisation (fréquence biennale), tableau de bord concernant les objectifs de développement durable (fréquence biennale)</p>	<p><i>Niveau de référence</i> (2019) : 0 %</p> <p><i>Niveau cible</i> (2025) : 30 %</p> <p><i>Sources</i> : rapports d'évaluation sur la bonne gouvernance locale établis par les administrations locales, données recueillies par les associations de municipalités et de villes, rapports de programme du PNUD (fréquence annuelle)</p> <p>Indicateur 2.2.b) Nombre d'institutions, d'administrations locales et cantonales ou de services publics qui, avec le soutien du PNUD, tirent parti de la technologie et de l'innovation aux fins suivantes : i) conception des politiques ; ii) systèmes d'information ; iii) services électroniques ; iv) villes de demain et développement urbain</p> <p><i>Niveau de référence</i> (2019) : 1 institution ; 1 ville ; 5 municipalités ; 1 canton ; 0 service public</p> <p><i>Niveau cible</i> (2025) : 5 institutions ; 3 villes ; 20 municipalités ; 3 cantons ; 20 services publics</p> <p><i>Sources</i> : rapports des autorités, rapports de programme du PNUD (fréquence annuelle)</p> <p>Indicateur 2.2.c) Pourcentage de l'épargne totale/des recettes supplémentaires générées chaque année par l'amélioration de la gestion des finances publiques par les administrations locales et les cantons</p> <p><i>Niveau de référence</i> (2019) : 0 % (montants en dollars des États-Unis)</p> <p><i>Niveau cible</i> (2025) : 3 % (montants en dollars des États-Unis)</p> <p><i>Sources</i> : rapports financiers établis par les autorités, rapports de programme du PNUD (fréquence annuelle)</p> <p>Indicateur 2.2.d) Nombre d'établissements médicaux proposant des traitements dans de meilleures conditions</p> <p><i>Niveau de référence</i> (2019) : 0</p> <p><i>Niveau cible</i> (2025) : 6</p> <p><i>Sources</i> : rapports du Ministère de la santé, rapports de programme du PNUD (fréquence semestrielle)</p> <p>Indicateur 2.2.e) Nombre de personnes bénéficiant d'une amélioration de la prévention et de la gestion des cas de COVID-19</p>		

¹⁹ Données sur la perception de l'administration publique en Bosnie-Herzégovine recueillies par Transparency International, 2017.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données et fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
		<p>Niveau de référence (2019) : 0</p> <p>Niveau cible (2025) : 500</p> <p>Sources : rapports du Ministère de la santé, rapports de programme du PNUD (fréquence semestrielle)</p> <p>Indicateur 2.2.f) Nombre de personnes ayant un meilleur accès à des services publics de qualité</p> <p>Niveau de référence (2019) : 478 791 (dont 175 735 femmes)</p> <p>Niveau cible (2025) : 700 000 (dont 300 000 femmes)</p> <p>Source : rapports de programme du PNUD (fréquence semestrielle)</p> <p>Produit 2.3. Les autorités judiciaires et policières ont renforcé leur capacité de garantir le respect de l'état de droit, la sûreté et la sécurité</p> <p>Indicateur 2.3.a) Diminution des excédents de munitions</p> <p>Niveau de référence (2019) : 5 000 tonnes d'excédents de munitions</p> <p>Niveau cible (2025) : 0 tonne d'excédents de munitions</p> <p>Sources : rapport de situation de l'EUFOR, rapports de la Bosnie-Herzégovine à l'ONU, rapports officiels (fréquence annuelle)</p> <p>Indicateur 2.3.b) Niveau de capacités du système de sécurité publique en matière de gestion des frontières et de lutte contre le trafic d'armes (le système de notation est le suivant : 4 équivaut à des capacités intégrales, 3 à des capacités partielles, 2 à des capacités inadéquates et 1 à une absence de capacités)</p> <p>Niveau de référence (2019) : 2</p> <p>Niveau cible (2025) : 3</p> <p>Sources : rapports officiels établis par les autorités (fréquence annuelle), rapports de programme du PNUD, rapports de secteur établis par l'Union européenne (fréquence annuelle)</p> <p>Indicateur 2.3.c) Nombre d'opérations d'élimination d'armes légères et de petit calibre menées conjointement avec les services de police en Bosnie-Herzégovine</p> <p>Niveau de référence (2019) : 2</p> <p>Niveau cible (2025) : 10</p> <p>Sources : rapports officiels établis par les autorités (fréquence annuelle), rapports de programme du PNUD, rapports de secteur établis par l'Union européenne (fréquence annuelle)</p>		

Priorité ou objectif du pays :**Cadre des objectifs de développement durable en Bosnie-et-Herzégovine :** société d'égalité des chances**Réalisation 5 énoncée dans le plan-cadre de coopération (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD D'ici 2025, la compréhension, la confiance et le respect mutuels entre les individus et les communautés sont renforcés****Réalisations correspondantes du plan stratégique :** 2. Accélérer les transformations structurelles propices au développement durable ; 3. Renforcer la résilience aux chocs et aux crises

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données et fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
<p>Indicateur 5.a) Proportion de personnes qui disent avoir généralement confiance dans la société</p> <p><i>Niveau de référence</i> (2019) : 23 % (hommes : 27 %, femmes : 19 % ; population urbaine : 26 %, population rurale : 19 %)</p> <p><i>Niveau cible</i> (2025) : 24% (hommes : 28% ; femmes : 20 % ; population urbaine : 27 %, population rurale : 20 %) ²⁰</p>	<p>Enquête de perception menée par l'ONU en Bosnie-Herzégovine (fréquence biennale)</p>	<p>Produit 3.1. Les citoyens jouissent de plateformes publiques et en ligne et de possibilités de participer à la création de communautés diversifiées, inclusives et tenant compte des questions de genre</p> <p>Indicateur 3.1.a) Nombre de personnes qui participent activement à des forums de concertation avec la société civile en faveur d'un processus décisionnel inclusif et d'un développement pacifique et démocratique</p> <p><i>Niveau de référence</i> (2019) : 30 427 (11 390 femmes et 19 037 hommes)</p> <p><i>Niveau cible</i> (2025) : 36 924 (13 700 femmes et 23 224 hommes)</p>	<p>Présidence de la Bosnie-Herzégovine, administrations locales, ONU-Femmes, Gouvernements suisse et suédois, centres communautaires, organisations de la société civile, médias</p>	<p>Ressources ordinaires : 80 000</p> <p>Autres ressources : 6 875 000</p>
<p>Indicateur 5.c) (indicateurs 16.b.1 et 16.7.2 relatifs aux objectifs de développement durable) Niveaux de confiance et de participation parmi les jeunes, d'après une auto-évaluation, 1 indiquant un manque de confiance et 5 une grande confiance : a) opinion des jeunes âgés de 15 à 30 ans sur le niveau de confiance interethnique, la coopération, l'éducation et les médias ; b) opinion des jeunes sur leur engagement civique et leur partenariat avec les représentants du Gouvernement</p> <p><i>Niveau de référence</i> (2019) : a) 3,6/5 ; b) 2,3/5</p> <p><i>Niveau cible</i> (2025) : a) 4/5 ; b) 4/5</p>	<p>Dialogue sur la future enquête de perception de référence (2018), enquête de perception menée par l'ONU (fréquence biennale)</p>	<p><i>Source</i> : rapports de programme du PNUD (fréquence semestrielle)</p> <p>Indicateur 3.1.b) Nombre de femmes qui s'engagent activement dans la vie sociale, économique et politique dans le cadre de mécanismes collectifs</p> <p><i>Niveau de référence</i> (2019) : 11 390</p> <p><i>Niveau cible</i> (2025) : 14 897</p> <p><i>Source</i> : rapports de programme du PNUD (fréquence trimestrielle)</p> <p>Indicateur 3.1.c) Nombre d'interventions structurelles menées et de solutions innovantes introduites pour favoriser la participation des femmes à la prise de décision</p> <p><i>Niveau de référence</i> (2019) : 0</p> <p><i>Niveau cible</i> (2025) : 5</p> <p><i>Sources</i> : rapports de programme, évaluations et études établis par le PNUD (fréquence annuelle)</p>		

²⁰ Les niveaux cibles pour 2025 restent relativement proches des niveaux de référence mais une augmentation est tout de même attendue. Ces dernières années, la tendance était à la baisse.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
<p>Indicateur 5.d) Nombre de jeunes participant à des initiatives locales qui favorisent le dialogue, la cohésion sociale et l'appréciation de la diversité</p> <p><i>Niveau de référence</i> (2019) : 25 000 (dont 51 % de femmes)</p> <p><i>Niveau cible</i> (2025) : 27 500 (dont 51 % de femmes)</p>		<p>Indicateur 3.1.d) Nombre de jeunes qui améliorent leur esprit critique et leurs compétences en matière d'encadrement et qui utilisent ces compétences dans leur communauté pour combler les fractures sociales</p> <p><i>Niveau de référence</i> (2019) : 1 162 (527 femmes et 635 hommes)</p> <p><i>Niveau cible</i> (2025) : 2 012 (1 086 femmes et 926 hommes)</p> <p><i>Sources</i> : rapports de programme du PNUD, photos, couverture médiatique (fréquence trimestrielle)</p> <p>Produit 3.2. Les organisations de la société civile, y compris les organisations de jeunes, ont renforcé leur capacité de participer activement à des partenariats au service du développement durable</p> <p>Indicateur 3.2.a) Nombre d'organisations de la société civile jouissant de capacités organisationnelles et techniques renforcées leur permettant de piloter des processus démocratiques et de mettre en place des initiatives axées sur le développement</p> <p><i>Niveau de référence</i> (2019) : 484</p> <p><i>Niveau cible</i> (2025) : 809</p> <p><i>Sources</i> : rapports de l'Union européenne (fréquence annuelle) et rapports du programme du PNUD (fréquence annuelle)</p>		